

# Camp de jour

## Information aux parents

Chers parents,

L'équipe d'animation se prépare à accueillir votre enfant pour un été inoubliable.

Vous trouverez dans ce guide, les informations pertinentes afin que son expérience au camp de jour soit un succès.

Bon été !



## Philosophie

Offrir aux enfants un environnement sain et stimulant grâce à une programmation dynamique et diversifiée. Le camp de jour offre la chance de vivre un été riche en expériences, de prendre des initiatives et de faire des apprentissages en s'amusant.

## Quelles sont les attentes



## Lieux

Le camp de jour se déroule au Centre communautaire de Val-des-Bois, 121 chemin du Pont-de-Bois.

## Clientèle

Afin de cibler adéquatement les activités à élaborer selon les groupes d'âge, le camp de jour accepte les enfants âgés de 4 ans (ayant complété la prématernelle) 12 ans. L'âge minimal doit être atteint au 30 juin de l'année en cours.

## Votre enfant a besoin de...

### Boîte à lunch

Doit comprendre :	Interdit :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dîner (froid ou chaud)</li><li>• Collation du matin;</li><li>• Collation de l'après-midi;</li></ul>	Les aliments contenant, pouvant contenir ou ayant été en contact avec des <b>fruits de mer</b> sont strictement interdits.



### Tenue vestimentaire

Le camp de jour est un endroit où l'on bouge! Votre enfant doit se vêtir en conséquence afin d'en profiter au maximum.

- Une casquette ou un chapeau;
- Un short (le port de la jupe (robe) est non-recommandé, mais sera toléré si un pantalon court est porté sous la jupe (robe);
- Des espadrilles ou des sandales fermées;
- Un chandail couvrant les épaules et le ventre.



**Bijoux :** Il est fortement suggéré de laisser les bijoux à la maison afin d'éviter les bris et les pertes.

**Température :** Prévoyez des vêtements plus chauds lors des journées froides et des vêtements plus légers lors des journées chaudes.

### Liste du matériel à apporter en tout temps

- Petit sac à dos
- Chapeau ou casquette
- Espadrille
- Crème solaire (minimum FPS 30).
- Repas froid ou chaud
- 2 collations
- Maillot de bain et serviette
- Vêtement de rechange

### Crème solaire

Nous comptons sur vous pour **appliquer de la crème solaire** (minimum FPS 30) à votre enfant **avant son arrivée au camp de jour**. Les moniteurs rappellent aux enfants de se crémér plusieurs fois par jour, notamment lors de la collation, du début et du milieu de l'après-midi. Cependant, il n'est pas du devoir du moniteur de crémér votre enfant. Il est donc important de sensibiliser votre jeune à l'importance de se mettre de la crème solaire et de demander de l'aide au besoin.

## Camp de jour

### Horaire

Nous accueillons votre enfant de 8 h 30 à 16 h.

### Programmation de la semaine

La programmation de la semaine à venir, sera affichée sur le groupe Facebook du camp de jour.



## Service de garde

Un service de garde est offert afin de vous dépanner. Durant cette période, la sécurité de votre enfant est assurée par un des moniteurs du camp de jour. Des activités calmes et libres lui sont proposées : jeux de société, coloriage, lecture, etc.

### Horaire

Le service de garde est offert du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 30 (75 \$) et de 16 h à 17 h (75 \$).



## Objets personnel

### Objets perdus

Les objets perdus sont gardés au camp de jour jusqu'à la fin du mois d'août. S'ils ne sont pas réclamés à cette date, ils seront remis à des œuvres de charité.

### Objets volés



**Truc:** Identifiez les objets et les vêtements de votre enfant.

Ne laissez pas votre enfant apporter d'objets de valeur au camp de jour. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

### Jouet de la maison

Les jouets, les jeux électroniques et les cellulaires sont interdits au camp de jour. Si une activité spéciale permettant l'utilisation de ces objets est organisée par les moniteurs, ce sera mentionné.

## Sorties

### Inscription

Pour que votre enfant puisse participer à la sortie, vous devez retourner le formulaire rempli et la remettre avant la date prévue. Pour les inscriptions de 6 semaines et plus, les sorties seront sans frais. Lors de cette journée, l'enfant pourrait parfois être demandé d'arriver plus tôt. Surveillez attentivement les informations fournies dans la programmation de la semaine ainsi que sur le groupe Facebook du camp.

### Paielement

Le coût est payable en 3 versements égaux soit le 22 avril, le 20 mai et le 20 juin. Tous les paiements du camp de jour doivent être faits par chèque à l'ordre de la municipalité de Val-des-Bois, en argent comptant ou par paiement Interac selon les disponibilités. Il est important de noter qu'aucun enfant ne sera admis si les paiements ne sont pas complets.

### Règlements sorties

Lors des sorties, le port du t-shirt officiel du camp est obligatoire et fourni. Ce chandail est la propriété du camp de jour et doit y demeurer. Votre enfant peut être exclu d'une sortie s'il présente des troubles de comportement, vous serez avisé si tel est le cas.

### Annulation

Si une activité doit être annulée à cause du mauvais temps, l'annonce se fera sur le groupe Facebook du camp.



L'été c'est fait pour s'amuser !



## Sécurité

Pour nous comme pour vous, la sécurité de votre enfant passe avant tout.

- Un adulte, responsable en chef, est disponible en tout temps;



## Problème de santé

Afin de créer un milieu sécuritaire pour tous, il est de votre devoir de nous informer des changements de l'état de santé de votre enfant rapidement en textant le 819 598-5130. Un espace est prévu à cet effet dans la fiche d'inscription.

## Médicament

Dans le but d'éviter toutes confusions en lien avec la prise de médicament de votre enfant, il est de votre responsabilité de le lui rappeler. Le camp de jour n'est pas responsable et ne peut en aucun cas donner une médication, prescrite ou non à un enfant. Celui-ci doit prendre seul son médicament.

Veuillez noter que les médicaments doivent être remis à la coordonnatrice par le parent afin d'éviter la distribution de médicament entre jeunes.



## Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 39°C ou plus;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Symptômes apparentant la covid-19 (la liste sera révisée régulièrement et disponible au début du camp);
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites.



## Urgence

Si l'équipe d'animation doit faire transporter votre enfant par ambulance pour cause de maladie ou d'accident, les frais encourus vous seront facturés.





# Droits et responsabilité de l'enfant

## Code de Vie

Pour grandir et se développer harmonieusement dans un milieu récréatif, l'enfant doit être aimé, compris et respecté de tous. Il a le droit d'être protégé afin de développer son corps et son intelligence. À son tour, l'enfant a la responsabilité d'en faire autant pour les autres.



## Responsabilité de l'enfant

- Je respecte l'environnement, les amis et les moniteurs;
- Je règle mes différends à l'amiable avec l'aide de mon moniteur;
- Je joue avec les autres sans me bousculer et sans être violent en paroles ou en actes;
- J'écoute les consignes de mon moniteur;
- J'utilise le matériel avec soin;
- Je suis mon groupe et demande toujours l'accord de mon moniteur pour me promener



## Tolérance zéro NOUVELLE PROCÉDURE

- Paroles ou gestes irrespectueux;
- Bousculades ou tiraileries;
- Projectiles (cailloux, branches, etc.);
- Refus d'écouter les consignes du personnel;
- Bataille, intimidation;
- Flânerie;
- Vandalisme (non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.)

## Intervention:

**Au camp de jour, notre but premier est d'avoir du plaisir et non de réprimander. Toutefois, vu l'augmentation du nombre de manques de respect au cours des deux dernières années, la tolérance zéro sera plus que jamais appliquée.**

**Avertissement : Après deux avertissements l'enfant recevra un dernier avertissement sérieux par son moniteur et sera isolé afin de procéder à une réflexion concernant son comportement. Si l'enfant proteste ou ne suit pas la consigne, il sera expulsé pour la journée.**

**Après 3 expulsions journalières, l'enfant sera expulsé pour la saison. Aucun remboursement ne sera effectué.**

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants ou d'un moniteur, peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissements préalables. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que le Service des loisirs traitera toute problématique comportementale.



# Vous devez savoir...

## Présence

Les présences sont prises lors des rassemblements à 8 h 30 et 12 h 30. Le camp de jour comprend des activités à l'extérieur. Si votre enfant doit arriver en dehors des heures prévues à cet effet, vous devrez vous informer auprès du moniteur de votre jeune afin de savoir où rejoindre le groupe.

## Retard

Les retards en fin de journée causent des dépassements de coûts en raison du travail et des heures supplémentaires des moniteurs. Nous sommes donc dans l'obligation de facturer des frais de 5 \$ par tranche de 10 minutes de retard. Cette consigne s'applique au service de garde. Pour le camp de jour, ils devront arriver à partir de 8 h 25 et quitter pour 16 h 05 au maximum. Au-delà de ces heures, votre enfant sera inscrit au service de garde et ce service vous sera facturé selon le cas.

## Remboursement

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un billet médical justifiant l'annulation de l'inscription.

## Camp de jour

### RESPONSABLES

Diane St-Amour  
819 454-2280, poste 3070  
loisirs@val-des-bois.ca

coordonnatrice

### MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

819 454-2280  
mun@val-des-bois.ca

# Bon été !

